



# Conditions générales de vente - French Tech Limousin

Le montant de la contribution annuelle est fonction de la typologie de votre structure, tel qu'affiché dans la grille tarifaire :

Tarif annuel pour les startups*	100€
Tarif annuel pour les structures partenaires	1000€

## nb : tous nos tarifs sont affichés net de taxes

#### **Contributions reconductibles:**

La contribution est valable sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Elle se renouvelle par tacite reconduction chaque 1er janvier au tarif annuel en vigueur.

Chaque contributeur peut à tout moment interrompre sans condition le renouvellement automatique de sa contribution par simple demande écrite à contact@lafrenchtech-limousin.com ou via le formulaire de contact.

Si l'interruption du renouvellement automatique intervient avant le 31 décembre de l'année en cours, la reconduction de la contribution de la structure sera immédiatement résiliée sans aucun frais et les accès aux outils et événements à venir seront révoqués le 1er janvier de l'année suivante.

## Règlement des contributions :

Les contributions sont réglées via le site associatif HelloAsso.

L'appel à don de l'association HelloAsso proposé lors du paiement de la contribution n'est pas obligatoire et votre éventuel don à cette structure n'apparaîtra pas dans les éléments de facturation de la French Tech Limousin.

## Facturation:

Il appartient à chaque structure contributrice de conserver la facture établie automatiquement par HelloAsso pour trace de paiement.

A la demande de la structure, l'ALIPTIC au titre de la French Tech Limousin peut fournir une facture justificative complémentaire.

## Qui peut adhérer :

Peuvent cotiser les startups et les partenaires de l'écosystème French Tech Limousin sur leurs tarifs respectifs.

<sup>\*</sup> Une startup est une entreprise jeune et innovante, en recherche d'un modèle d'affaires reproductible et pouvant passer à l'échelle. Les startups existent dans tous les secteurs d'activités, et pas exclusivement dans le numérique. A priori, ne sont pas considérées comme des startups : les agences de communication, les grands groupes, les cabinets de conseils, les ESN et professions libérales.